

ABONNEMENTS. Paris : Six mois, 20 fr. Un an, 40 fr.
Départemens : — 24 — 48
On s'abonne aux Bureaux du Journal, chez les correspondans, les libraires, les directeurs de postes, et sans aucune augmentation de prix chez les directeurs des messageries ; à Londres, chez Thomas, 1, Finch Lane, Cornhill. Les abonnemens datent des 1 et 16 de chaque mois.
INSERTIONS : Les annonces agréées sont reçues à raison de 1 fr. 50 c. la petite ligne, 9 fr. la grande ligne en petit-texte.
On reçoit en paiement des abonnemens et des annonces les mandats à tirer sur le trésor et sur la poste, et les effets sur Paris.



SAMEDI 2 MARS 1839. — 4^e ANNÉE. — N. 60. | BUREAUX DU JOURNAL, A PARIS, RUE DU CROISSANT, 16, HOTEL COBERT. | TIRAGE DU JOURNAL, ÉDITION D'HIER, 21,340 EXEMPLAIRES.

LOIS DE SEPTEMBRE. — Marvéjols, le 23 février 1839. — Monsieur, dans votre journal du 16 de ce mois vous avez dit :

« Que dans la nouvelle formation des listes électorales de l'arrondissement de Marvéjols on n'a eu aucun égard aux vingt-six arrêts rendus par la cour royale de Nîmes en 1837 et que l'autorité a continué d'éliminer ceux que les arrêts avaient ordonné d'admettre, et de maintenir ceux que les arrêts avaient ordonné d'éliminer, et qu'elle est convaincue d'avoir dressé sciemment des listes fausses et d'avoir augmenté le cens des uns et méconnu celui des autres, selon les opinions politiques et ses propres intérêts. »

Je réponds à cela, monsieur, qu'il n'y a eu que cinq radiations d'électeurs admis par la cour royale et deux inscriptions d'électeurs dont elle avait ordonné la radiation, sans que ces radiations ou inscriptions aient été l'objet d'aucune réclamation, bien qu'elles portent sur quatre personnes domiciliées au chef-lieu, parmi lesquelles deux avocats et deux négociants très prononcés dans leurs opinions ; que, d'ailleurs, elles ne sont pas de mon fait, ainsi que votre article tend à l'insinuer.

Dans l'espoir de la prompte insertion de ces observations dans votre prochain numéro,

J'ai l'honneur, etc.,

FRANCE.

Paris. — 1^{er} mars.

Le ministère s'efforce de rallier à lui les légitimistes fatigués de leur dévouement à une cause trop longtemps malheureuse ; il tend la main à M. le comte Alexandre de Girardin ; il s'abrite sous la phraséologie secourable de M. de Lamartine, et en même temps, avec une hypocrisie qu'il prend pour de l'habileté, il s'ingénie à exploiter contre les candidats de la coalition les sentiments de profonde répugnance que le pays a conservés pour une dynastie à jamais condamnée à la condition des Stuarts. Le mot d'ordre a été donné à tous les comparses, moins éclairés que dociles, qui vont figurer dans les réunions préparatoires pour le compte des 221. On a pu remarquer leurs interpellations méthodiques : la forme varie quelquefois, mais pour le fond elles se résument toutes en celle-ci : *Avez-vous voté avec M. Berryer ?* A l'aide de cette question on s'est promis de foudroyer ceux des 213 qui appartiennent à la gauche ou au centre gauche ; aussi ne s'est-on pas fait faute d'adresser à MM. Garnon, Legentil, Cochin, Ganneron, etc., etc.

La réponse à cette question est bien simple. Elle est honorable pour tout le monde. La voici :

Dans un intérêt de légitime influence et d'honneur pour la révolution de juillet, tous les amis constants de cette révolution ont détruit leur voix et de leur vote la politique qui a refroidi pour nous l'Angleterre, qui a failli nous aliéner la Suisse, qui a déserté Ancône, abandonné l'Espagne, immolé la Belgique. Jamais les boules déposées dans l'urne du scrutin n'ont eu une couleur à la fois plus sage et plus sincèrement nationale. Il est vrai que M. Berryer et quelques-uns de ses amis politiques ont associé leur parole et leurs votes à ceux des défenseurs du principe de notre révolution, c'est-à-dire que plusieurs légitimistes, dans la chambre, ont voté révolutionnairement. Ils ont exposé leurs motifs par l'organe de leur éloquent orateur, et ils l'ont fait avec dignité. A la vue d'un gouvernement qui de toutes parts laissait périr la puissance du pays, M. Berryer ne s'est ressouvenu que d'une chose, c'est qu'il était Français. Sous l'influence d'une généreuse inspiration, il a remercié même la Convention nationale d'avoir sauvé l'intégrité du sol ; il a fait honte au ministère du 15 avril d'avoir partout délaissé les intérêts et trahi les sympathies de la France de juillet.

Il y a des hommes au cœur sec et à l'intelligence étroite qui ne comprennent pas ou qui feignent de ne pas comprendre cette exaltation d'un patriote qui s'élève au-dessus des préjugés et des haines de l'esprit de parti. Ce n'est pas pour la première fois que M. Berryer s'est trouvé placé en présence de ces hommes-là : en 1815, au sein de la chambre des pairs, lui, partisan de la restauration, il unissait sa voix à celle de son père pour défendre la tête du maréchal Ney, et M. Molé, ancien dignitaire de l'empire, siégeait parmi les juges qui faisaient tomber cette noble tête aux pieds de l'étranger.

L'opposition constitutionnelle n'a donc point à répondre de la communauté de son vote avec M. Berryer. Tout au plus se-rait-ce M. Berryer qui aurait à en rendre compte à ceux de ses amis politiques chez lesquels l'esprit de parti aurait étouffé tout instinct de nationalité.

La question devrait être autrement posée aux candidats par les

électeurs dévoués aux principes de nos deux révoltes : *Si la guerre civile ramenait Henri V sur le territoire français et le plaçait à la tête d'un parti armé, voteriez-vous avec M. Berryer ?* Très certainement les électeurs croiraient devoir adresser cette question à M. Jacques Lefebvre plutôt qu'à M. Jacques Laffitte, à M. Laurent de Jussieu plutôt qu'à M. Lamy, à M. de Lamartine plutôt qu'à M. Roger, à M. de Salvandy plutôt qu'à M. Thiers.

Dans tous les arrondissements de Paris on a senti le besoin de se réunir en assemblées préparatoires avant de procéder à la nomination des députés. Ce ne sont pas les électeurs d'une seule opinion qui ont exprimé et réalisé ce vœu, ce sont les électeurs de toutes les opinions. Les candidats en général, ministériels ou opposants, anciens députés ou hommes nouveaux, se sont rendus avec une juste déférence à l'appel qui leur était fait au nom de leurs juges naturels. M. Jacques Lefebvre comme M. Laffitte, M. Michel comme M. Carnot, M. Decan comme M. Legentil, M. Darblay comme M. Garnon, etc. Deux seulement ont résisté à l'invitation qui leur était adressée, le général Jacqueminot et M. Locquet, l'un président, l'autre secrétaire du club ministériel dont les démonstrations inintelligentes ont servi de prétexte à la dissolution.

M. Locquet aurait pu alléguer pour raison de son refus la nécessité patriotique de veiller assidûment au salut électoral de ses collègues et de suppléer de son mieux le principal moteur de la machine ministérielle, M. Emile de Girardin.

Quant à M. Jacqueminot, qui s'érige ou se laisse ériger en chef de parti, il lui fallait des motifs plus sérieux. Il en avait un, personne n'en doute, personne même n'a besoin de le chercher longtemps. Les amis de M. Jacqueminot, toujours adroits comme on sait, n'ont pas manqué d'ailleurs de l'indiquer clairement aux intelligences les moins ouvertes en accablant de sarcasmes les malheureux avocats, et en opposant avec fierté la majesté d'un silence prudent à une éloquence trop admirée.

M. Odilon Barrot est avocat, cela est vrai, et il est éloquent, nous en convenons : c'est un double tort que nous prions messieurs de la cour de lui pardonner. Dans tous les cas, s'ils se montraient trop sévères (et vraiment ils ont sujet de l'être depuis qu'ils ont pour orateurs M. Liadières, M. Roul et M. Quesnault), nous nous consolerions en pensant que la parole de l'avocat a du moins trouvé grâce devant les électeurs du premier arrondissement.

M. Jacqueminot n'a pas de prétentions à l'éloquence, nous lui rendons cette justice. Peut-être est-ce pousser trop loin la modestie que d'éviter même l'occasion de rendre compte aux électeurs assemblés de sa conduite et de ses opinions. Un brave militaire dont l'épée a été tirée jusqu'au dernier jour de nos malheurs pour le service du pays peut se passer d'être orateur. — D'accord ! Mais à quel titre M. Jacqueminot est-il devenu un chef de parti ? Est-ce comme grand politique ? comme penseur profond ? comme homme d'état ? Nous attendons qu'on nous le dise, et surtout qu'il nous le prouve. Il n'y a guère moins de vingt ans qu'il siège à la chambre et il n'en est pas encore au commencement de la démonstration.

Nous ne faisons pas ces remarques à titre de récrimination, pour venger M. Barrot et les autres chefs de l'opposition des invectives auxquelles ils sont en butte. Nous les faisons parce que la vérité a le droit de se faire entendre et parce qu'il faut bien dé-

POLITIQUE. Rédacteur en chef : M. A. CHAMBOLLE.

LITTÉRATURE. Rédacteur en chef : M. LOUIS DESNOVRES.

Le Siècle est publié sous les auspices des députés de l'opposition constitutionnelle. Il est fondé par une société en commandite dont le capital est de 500,000 fr. divisé par actions.

Tout ce qui concerne les actions, les insertions et les réclamations doit être adressé franco à M. DUTAC, Directeur-Gérant du Journal. Les demandes d'ABONNEMENT non accompagnées du paiement seront rejettées. On est prié de joindre aux demandes de RENOUVELLEMENT la dernière ADRESSE IMPRIMÉE.

Le sous-préfet de Marvéjols, BOISSONADE.

masquer enfin cette espèce de jonglerie à l'usage de la cour, qui consiste à faire des chefs de parti et des personnages parlementaires avec des hommes tels que M. Jacqueminot, M. Jacques Lefebvre, M. Benjamin Delessert, dont la tête n'a jamais dépassé le niveau des centres et qui, en conscience, ne devraient pas prendre au sérieux un rôle qu'ils sont incapables de soutenir.

L'importance de M. Jacqueminot à la chambre lui est venue de ses fonctions dans la garde nationale. Nul assurément ne conteste le zèle et les services de l'honorables chef d'état-major ; mais nous ne pensons pas qu'il appartienne à lui plus qu'à tout autre de se poser en représentant exclusif de la garde nationale de Paris, et nous avons la certitude qu'il ne conviendrait pas le moins du monde à la garde nationale de se personnaliser sous le rapport des principes politiques, en M. Jacqueminot. M. Ganneron, M. Boulay (de la Meurthe) et tant d'autres ne sont pas plus étrangers, ce nous semble, à la garde nationale que leur ancien collègue. Dans le sein même de l'état-major, nous avons vu récemment M. le comte Friant et le fils du général Rampon se présenter comme candidats de l'opposition, ce qui prouve que là comme ailleurs se rencontre une honorable indépendance.

En résumé, les amis de M. Jacqueminot peuvent être excusables de n'avoir pas voulu commettre leur candidat dans une lutte publique avec M. Odilon Barrot. M. Jacqueminot peut avoir fait preuve de sagesse, en se rendant au vœu de ses amis ; seulement il a eu grand tort de se laisser traiter en chef de parti, et il pourrait se dispenser d'écrire aux électeurs du premier arrondissement qu'il aurait volontiers paru au milieu des électeurs dont il a obtenu les suffrages, mais qu'il a refusé de répondre à l'appel de ceux qui l'ont constamment repoussé. M. Jacqueminot pense-t-il donc qu'il en est des électeurs du premier collège comme de certains députés, qui ne tiennent aucun compte ni des faits ni des principes, heureux de suivre les yeux fermés, à travers toutes les vicissitudes de formes et de temps, quelque chose de supérieur et d'absolu qui s'appelle le système immuable ?

Les électeurs tiendront à prouver, nous l'espérons qu'en tout temps ils disposent de leurs suffrages, et qu'il valait la peine de venir devant eux exposer les titres que l'on croyait avoir à les obtenir ou à les conserver.

Le Moniteur parisien publie un relevé officiel des faillites déclarées au tribunal de commerce. En 1838, pour les mois de janvier et février, ces faillites s'élevaient à soixante dix-sept, formant un passif de 3,565,000 francs. La moyenne des années précédentes ne dépassait pas ce chiffre. — En 1839, pendant la même période, il y a eu cent trente-neuf faillites déclarées, formant un passif de 11,359,211 francs, sans compter le passif de dix autres faillites qui est resté inconnu. Et la petite feuille subventionnée de s'écrier : « La coalition a plus que triplé les sinistres auxquels sont exposés les intérêts du commerce ! »

Ainsi, voilà un ministère qui, par son impéritie, son obstination et sa violence, jette gratuitement la perturbation dans le pays tout entier en même temps qu'il l'affaiblit au dehors, et il a l'impudence de vouloir détourner sur ses adversaires la responsabilité de ses propres actes !

L'opposition est coupable, selon vous, parce qu'elle agit avec trop d'ensemble et qu'elle est devenue trop puissante. Mais dites-

FEUILLET DU SIÈCLE. — 2 MARS.

Revue de Paris.

La crise politique qui s'opère en ce moment et qui amoncelle les nuages à l'horizon rembruni, comme disent les premiers-Partis de la vieille robe ; cette crise qui aura, nous l'espérons, d'heureux résultats pour le pays, s'est montée jusqu'ici singulièrement nuisible aux plaisirs du carême. Il n'y a ni bals, ni spectacles, ni réunion d'aucune espèce, qui ne subisse plus ou moins l'influence des élections ; pas de joyeux ou de spirituel propos qui ne soit interrompu par une dissertation sur les affaires publiques ; pas de projet de fête qui ne soit troublé par les graves préoccupations du moment. De part et d'autre le combat est engagé avec ardeur ; les candidats et les électeurs influens se sont rendus, chacun sur son terrain, en province, de sorte que quelques maisons agréables se trouvent ainsi fermées pour cause de départ. Jusqu'au résultat des élections, la mède, la galanterie, la grâce et la gaieté ne peuvent guère tenir contre la politique, leur rivale redoutable. Les hommes de trente ans préfèrent justement au plaisir de briller dans le monde l'avantage de placer leur vote dans l'urne du scrutin ; ils mettent de côté trente invitations de bal pour prendre la poste et aller soutenir leur candidat au fond de quelque lointain déportement. En vérité, et il faut s'en féliciter, nous nous sommes bien corrigés de cette frivilité que les autres peuples nous reprochaient avec un dédain jaloux.

Si l'on danse peu sur le volcan de la dissolution, du moins on s'agit beaucoup, et Musard aurait bien voulu retenir à son bal de dimanche soir la foule d'électeurs qui se pressait dimanche matin dans la vaste enceinte de la salle Vivienne. Les voyageurs ministériels qui n'ont pas pu obtenir de mission scientifique l'été dernier en sont dédommages aujourd'hui par des ambassades électorales. Ils partent les poches pleines de ponts, de canaux, de bourses, de chemins vicinaux, de garnisons, de tableaux pour les églises et de livres pour les bibliothèques. Comme on a besoin de places pour stimuler le zèle des uns, pour récompenser les services des autres, on impose de très dures conditions, et fonctionnaires publics, afin d'obliger les plus timides à donner leur démission. Les emplois de toute espèce sont très recherchés par le temps qu'il fait. — La moindre poste d'aspirant au surnuméariat est orné d'une longue liste : aussi, pour obtenir des vacances dans les bureaux, il faut donner des congés très sévères relativement aux simples employés. — Il n'y a plus moyen de gagner légèrement les petits appoiments ou l'espérance d'être un jour ap-

pointé : il faut venir de bonne heure au bureau et y rester jusqu'au moment officiel de la retraite ; le chapeau laissé sur le pupitre pour remplacer le commis absent et toutes les autres ruses de la bureaucratie ministérielle sont sévèrement prohibées. Le portier de chaque ministère tient un registre où il pointe les commis qui entrent et ceux qui sortent. Les arrivées tardives et les départs prématués sont insuffisamment suivis d'une destitution prompte et laconique, pour peu que le coupable ne soit pas excessivement pur ou protégé au moins par l'épicerie d'un 221.

Ces mesures rigoureuses se pratiquent même dans un ministère, où l'on n'a pas donné à la fin du mois de décembre dernier la gratification d'usage aux employés, et cela par la raison que l'hôtel avait besoin de certains embellissements. A quelques commis soupçonnés de faire mine de vouloir paraître étonnés de cette économie imprévue, on a daigné dire que les gratifications étaient supprimées cette année parce qu'il fallait un salon bleu à la femme du secrétaire général. (Historique.)

Ainsi les employés qui comptaient sur la gratification pour établir la balance de leur bilan, payer leurs dettes ou se donner quelques douceurs pendant le carnaval, se sont trouvés réduits à de fâcheuses privations ; mais la femme du secrétaire-général, qui était fatiguée de son salon jaune, a eu un salon bleu, frais et brillant, dans lequel elle se payera jusqu'au triomphe de la coalition.

Ce que l'on appelle le monde, à Paris, se divise en plusieurs catégories : les gens qui vont dans le monde sont de diverses sortes et ont habituellement des points de réunion fort distincts. Cependant il est certains terrains où, si vous l'aimez mieux, certains parquets neutres, sur lesquels se rencontrent dans des circonstances indéterminées les sommités élégantes de toutes les classes de la société. Dernièrement un de nos éditeurs en vogue voit arriver chez lui un jeune homme d'une tourneure très distinguée, vêtu dans le dernier goût, décoré de plusieurs ordres et portant sous le bras un énorme manuscrit noué d'un ruban rose. — Les gants jaunes, les bottes vernies, les croix du visiteur et le ruban du manuscrit firent penser tout d'abord à l'éditeur qu'il avait affaire à quelque seigneur russe qui venait lui proposer un volume de poésies françaises. Il ne fut pas médiocrement surpris lorsque l'élegant étranger lui dit :

« Voici, monsieur, un roman que je viens vous proposer. »

Alors l'éditeur fit les questions d'usage :

« Monsieur est-il déjà connu en littérature ? a-t-il publié quelque livre ? écrit-il dans quelque journal ?

— Non, répondit le jeune homme en souriant : ce roman est le premier ouvrage de son auteur, qui désire garder l'anonyme.

— Avant que je lie votre manuscrit, reprit l'éditeur, me direz-vous du moins quelles seraient vos prétentions ?

— Je n'ai pas la moindre prétention, monsieur.

— Je veux dire quelles seraient vos conditions en me vendant cet ouvrage.

— Je ne vend pas cet ouvrage, monsieur, je le donne, et je ne fais d'autres conditions que celles-ci : dès que vous aurez lu ce manuscrit, s'il vous convient, vous le publiez immédiatement, et dans aucun cas le nom de l'auteur ne sera connu ni du public ni de vous. Dans trois jours j'envirai prendre votre réponse. »

L'éditeur lut les premières pages du livre, qui lui parurent charmantes. Se déifiant de ses lumières, il soumit le manuscrit au jugement d'un écrivain renommé par ses succès et très répandu dans la bonne compagnie ; l'écrivain reconnut que tous les nombreux personnages qui figuraient dans ce roman étaient des portraits dessinés d'après nature et parfaitement ressemblants. L'élite de la société parisienne se trouvait ainsi passé en revue d'une façon si pliante au milieu d'une série d'anecdotes vraies, composant l'histoire toute entière du beau monde depuis dix ans. L'éditeur s'est empressé de mettre sous presse ce livre, qui doit paraître incessamment, et dont le titre, le *Monde parisien*, indique clairement le sujet. Ce sera le pendant de l'*Asirée*, de la *Clélie* et de tous les autres romans du dix-septième siècle, dans lesquels la société de l'époque était également mise en scène. Aujourd'hui, au lieu de galanterie, nous aurons des épigrammes. Autre temps, autres mœurs.

Voici une autre publication qui nous semble destinée à produire une sensation non moins vive dans toutes les catégories de la haute société. Nous voulons parler d'un ouvrage pittoresque, paraissant par livraisons et intitulé tout simplement : *Les belles femmes de Paris*. Ces belles femmes sont prises partout, dans les salons et dans les coulisses, à la cour et au comptoir des cafés. Pour figurer dans cette galerie, il suffit d'être belle, n'importe à quel titre, et bon gré mal gré, quand on est belle, il faut venir poser devant l'auteur et voir son nom imprimé en toutes lettres et accompagné d'une notice dans laquelle la critique se mêle parfois à l'élogio impartial. Les premières livraisons de cet incroyable ouvrage étaient sans faute des noms très noblement et très richement portés dans le plus beau monde ; des femmes de fonctionnaires, de banquiers, d'agents de change y sont cavalièrement analysées et décrites. De plus, et pour faire le pendant

nous donc d'où sont venus cet accord et cet accroissement de forces de l'opposition, si ce n'est des fautes à jamais déplorables du ministère?

Certains journaux ministériels des départements ont reçu l'ordre d'affirmer que le comité électoral présidé par M. Odilon Barrot avait *inondé la France d'exemplaires de la constitution de 1791*. C'est une des mille calomnies odieuses ou absurdes qui ont été propagées depuis un mois par la presse subventionnée.

Prétendre arriver aux affaires en s'appuyant sur une majorité, fait-on comment le *Journal des Débats* qualifie cela? Selon cet organe du ministère, c'est VOULOIR REMONTER AU POUVOIR PAR UNE BRÈCHE INSOLEMENT OUVERTE DANS LES PRIVILÉGES CONSTITUTIONNELS DE LA ROYAUTE.

Ainsi les ministères sont inamovibles, ou ils ne peuvent du moins être modifiés ou changés que par la volonté du roi. Le roi est seul maître chez lui.

Si une majorité parlementaire veut renverser un cabinet, c'est-à-dire un système, cette majorité est une insolente qui veut faire brèche dans les priviléges de la royauté.

Si les électeurs veulent envoyer à la chambre une majorité contre le ministère et le système, les électeurs sont des insolents!

Ils veulent faire brèches dans les priviléges constitutionnels de la royauté.

Voilà où l'on en vient réduire le gouvernement représentatif. La prétention de Charles X en 1830 était-elle autre chose? (*Constitutionnel*.)

En faisant les affaires du ministère, les industriels ne s'oublient pas; voici la conclusion d'un de leurs manifestes:

Tous les amis de l'ordre et de la liberté, tous ceux qui pensent que le renversement inconstitutionnel de Louis-Philippe (c'est-à-dire le succès de la coalition), aurait pour double conséquence la guerre civile, d'abord l'anarchie, ensuite l'absolutisme; d'abord la république, ensuite Henri V, d'abord les échafauds révolutionnaires, ensuite les cours prévôtales; enfin la banqueroute et la misère, peut-être même l'invasion étrangère, en tout cas, partout le sang répandu au dedans et au dehors, tous ceux-là, et ce sont les bons citoyens, prêteront leur concours au *Bulletin français*, défenseur et gardien des doctrines et des garanties constitutionnelles. Leur opinion leur en fait un devoir.

Celui-ci peut dénier le *Journal des Débats*. (*Journal général*.)

Il faut lire la demande faite par le ministère de voir enfin préciser les accusations qu'on porte contre lui. Eh quoi! les circonstances sont venues telles que toutes les nuances d'opinions politiques et les préjugés naturels aux partis se sont confondus dans une seule et unanime opposition, et le ministère demande qu'on lui dise quels sont ses torts! Qui que ce soit ne le défend que ceux qui sont payés pour essayer de le défendre; il n'a pas un seul ami, il n'a que des complices, et il demande quels sont ses crimes! Il accuse l'opinion publique, et il ignore que tout pouvoir réduit à cette extrémité est un pouvoir généralement condamné! Jamais corrupteur n'a reçu de ses flatteurs à gages une reconnaissance plus effrayante que les éloges qui l'ont entretenu dans la présomption de son innocence. Le ministère prétend que la réunion de toutes les oppositions est blâmée par la France; il ne le croit pas!

(*Journal des Débats*, 14 novembre 1827.)

On nous communique, sous la garantie d'un négociant de Paris, M. Chapelier, demeurant rue Mauconseil, n° 16, copie d'une lettre de M. le ministre de l'intérieur au sous-préfet de Pithiviers, lettre dans laquelle M. de Montalivet engage son subordonné, pour empêcher dans cet arrondissement l'élection de M. de Loynes, à repandre et accréder le bruit que ce dernier n'est pas éligible, tandis que la véritable situation de M. de Loynes devait lui être parfaitement connue. La missive ministérielle doit donc être considérée comme une de ces manœuvres électorales dont l'administration actuelle ne se fait pas faute vis-à-vis de ses adversaires. Au reste, on ne pouvait moins faire dans l'intérêt d'un candidat comme M. Lejeune, qui a trompé scandaleusement la confiance de ses commettants dès le jour de son entrée à la chambre.

Nous faisons suivre la lettre de M. Montalivet des explications péremptoires par lesquelles M. de Loynes a répondu aux insinuations que le zèle des agents de l'administration n'avait pas manqué de progrès.

Paris, 24 février 1839.

Monsieur le sous-préfet,

M. de Loynes, votre prédécesseur, continuant à opposer sa candidature à celle de M. Lejeune, il est important que les électeurs de Pithiviers soient bien éclairés sur son inéligibilité actuelle; voici donc des renseignements que vous voudrez bien porter à leur connaissance. Votre prédécesseur, absent par congé depuis la fin de juillet 1838, n'a été remplacé que le 2 novembre suivant, date de l'ordonnance qui vous a appelé à la sous-préfecture de Pithiviers. Aussi par une lettre du 26 décembre dernier ai-je autorisé le préfet du Loiret à payer à M. de Loynes son traitement jusqu'au jour où l'ordonnance du 2 novembre était arrivée à Orléans. Il n'a donc cessé d'être en fonctions, comme son préfet de Pithiviers, que dans les premiers jours de novembre. Il ne sera par conséquent éligible qu'à moins de mai prochain. Je vous invite, M. le sous-préfet, à bien établir aux yeux des

qui pouvait avoir des suites fâcheuses. La publicité ne fait pas les choses à demi; elle est naturellement indiscrète; si vous lui prêtez la main, elle vous prendra la taille; si vous lui permettez de dire un mot, elle écrira trois pages.

Ces jours derniers encore, une longue liste, ou pour mieux parler une longue guirlande de dames patronesses, ornait les colonnes de tous les journaux. Les merveilleuses noblesses, du premier et du second arrondissement s'étaient réunies dans l'ancien local de Frascati pour faire une vente au profit des pauvres. Ces dames, fort louables, assurément, jouaient à la marchande comme nous autres hommes nous jouons au candidat, au soldat-citoyen, etc. Elles prodiguaient aux acheteurs leurs plus charmantes sourires; c'était à qui débiterait le mieux sa marchandise; c'était à qui ferait la plus grosse recette, car, en pareil cas les pratiques paient plus ou moins cher selon que la marchande a les yeux plus ou moins beaux. Pour être francs, en même temps qu'élogieuses, nous dirons que dans ce charitable bazar on remarquait plusieurs femmes fort jolies, mais aussi plusieurs autres fort respectables par leur tourne et leur âge. Il en est de certaines dames patronesses comme des ingénues du Théâtre-Français, lesquelles, malgré le temps et ses outrages, gardent fièrement leur emploi. Cela est très honorable pour la personne qui conserve ce pieux emploi, mais cela est désavantageux pour les pauvres.

Nous avons à Paris un diplomate russe, un baron qu'on a surnommé le baron Social, parce qu'il a toujours ce mot à la bouche. Dernièrement chez M. le baron la conversation tomba sur les Polonais, et le maître de la maison ne les ménegea guère en «qualité de diplomate russe. Un homme de lettres qui se trouvait là prit chaudement leur défense, et après une réplique de l'accusateur, l'avocat de la Pologne dit au baron moscovite :

« Vous maltraitez cruellement ces infortunés Polonais, monsieur.

— Je ne les maltraite pas, reprit l'autre, je les juge.

— Il n'y a pas de juges après le bourreau, » répartit l'homme de lettres.

Ce mot obtint beaucoup de succès, La galerie Sommariva est vendue. Le prix de la vente en détail a dépassé trois cent mille francs, et on avait offert, il y a quinze jours, la galerie tout entière à un amateur pour cinquante mille francs. Le Zéphyr de Prud'hon a été payé vingt-deux mille francs par M. Guénin, et la Madelaine soixante-trois mille par M. Aguado. Il existe en Italie une douzaine de Madeleines pareilles exécutées par le marquis Canova.

Quelques personnes bien intentionnées se sont élevées contre les critiques que l'on a faites de la galerie Sommariva, et contre quelques détails fort exacts sur le propriétaire de cette galerie: « Il faut, a-t-on dit, n'avoir que des louanges et de l'admiration pour les hommes qui encouragent les arts! » Nous ne comprenons guère quelle admiration méritent les gens qui achètent des ta-

lecteurs la position de M. de Loynes, à continuer d'employer votre légitime influence pour assurer la réélection de M. Lejeune.

Recevez, etc.

Signé MONTALIVET.

A messieurs les électeurs de l'arrondissement de Pithiviers.

Messieurs,

Un écrit anonyme qui vient de paraître attaque mon éligibilité. Est-il vrai que je ne suis pas éligible? Voici ma réponse, basée sur la loi et sur les faits.

A la fin de juillet dernier, par suite de causes que vous connaissez, j'ai quitté la sous-préfecture de Pithiviers.

Aussiôt la direction des affaires me fut retirée, et dans les premiers jours d'août un administrateur provisoire vint officiellement prendre possession de ma place.

A dater de cette époque, éloigné de l'arrondissement, dépouillé d'autorité et de pouvoir, j'ai cessé d'exercer aucune fonction, et l'administration passée en d'autres mains n'est jamais revenue dans les mœurs.

Je ne me suis point absenté en vertu de congé: je n'en ai jamais demandé, jamais reçu; je dirai même plus, je n'en ai pas voulu.

Puisque la sous-préfecture offre comme bureau de renseignement dans cette affaire, de mon côté j'offre à MM. les électeurs de les éclairer par la communication de pièces qui leur démontreront l'exactitude des faits que j'avance.

Quant au traitement, je n'en ai reçu aucun depuis le mois de juillet. Si M. le ministre, à la date du 26 décembre, a décidé qu'un traitement me serait payé depuis l'époque de la cessation de mes fonctions jusqu'au 2 novembre, on pourra s'assurer encore à la sous-préfecture qu'aucun mandat ne m'a été remis: je refuserais ceux qui me seraient adressés.

Et d'ailleurs, messieurs, cette question financière est sans influence sur mon éligibilité.

En effet l'article 64 de loi du 19 avril 1831 est ainsi conçu:

Si par démission ou autrement les fonctionnaires ci-dessus (préfets, sous-préfets, etc.) quittaient leur emploi, ils ne seraient éligibles dans les départemens, arrondissements ou ressorts dans lesquels ils ont exercé leurs fonctions, qu'après un délai de six mois, à dater du jour de la cessation des fonctions.

Le seul but de cet article est d'empêcher les fonctionnaires d'user de l'influence et des moyens que leur donne leur qualité pour capter d'avance à leur profit le vote de leurs administrés, et de se faire ainsi nommer députés immédiatement ou peu de temps après la cessation de leurs fonctions.

Suis-je dans ce cas, messieurs? ai-je fait depuis six mois un seul acte d'administration? suis-je rentré depuis six mois dans l'exercice des fonctions que j'ai quittées dès la fin de juillet? ai-je enfin depuis six mois influencé vos opinions par ma qualité de fonctionnaire et cherché à capter vos suffrages pour une élection que je ne prévois pas plus que vous? Evidemment non.

En deux mots, j'ai cessé toutes fonctions depuis plus de six mois; donc JE SUIS ÉLIGIBLE.

Agreez, etc.

A. DE LOYNES,
Ancien sous-préfet de l'arrondissement de Pithiviers.

Elections.

Dans notre numéro du 16 février courant, nous avons fait connaître les projets de l'administration municipale de Paris sur l'île Louviers, les magnifiques travaux qu'elle se propose d'y exécuter, et les grands avantages d'embellissement, de commerce et de circulation qui en résulteraient pour l'arrondissement.

Nous avons dit que M. Locquet, qui a d'abord vivement applaudi à ce projet, l'a combattu ensuite auprès du ministre du commerce et des travaux publics par des démarches concertées avec le commerce de bois de l'île Louviers.

Pour toute réponse à nos interpellations, le *Journal des Débats* de samedi dernier avoue cette opposition de la part de M. Locquet et l'en justifie par des considérations d'intérêt en faveur du commerce du bois, des salardes et des petits fabriques.

Cependant la commission d'enquête, nommée en exécution de la loi du 7 juillet 1833 et composée de MM. Galis, président; Lanquetin, Preschez, Beauainé, Besson, Masainé et Schumacher, après avoir entendu les parties intéressées et les agents de l'administration, vient de résoudre à l'unanimité, en faveur de ce projet, toutes les questions qu'il soulevait et confirmé ainsi l'approbation unanime que le conseil municipal lui avait donnée.

M. Locquet va-t-il encore persister dans ce patronage occulte qu'il a inopinément exercé en faveur du commerce de bois, par des notifs que nous ne voulons pas rechercher et au mépris de ses devoirs envers le préfet son supérieur, des intérêts de la ville de Paris, de ceux du neuvième arrondissement, de ceux surtout du quartier de l'île Saint-Louis?

Il est bon qu'on sache l'usage que M. Locquet a fait de l'influence que lui donnait la qualité de député, et qu'il nous dise s'il l'emploierait encore à faire échouer ce projet auprès du ministre qui va statuer définitivement.

Courrier français.

Dans l'intérêt de la candidature de M. Locquet on répand parmi les électeurs du 9^e arrondissement que ceux de ses amis qui avaient cru devoir lui refuser leur vote ont changé d'avis à la suite d'un entretien avec lui. Nous sommes priés d'affirmer qu'il n'y a pas eu d'entrevue entre M. Locquet et les électeurs qu'on désigne; leur vote est acquis à M. Galis dont ils n'ont pas cessé d'appuyer la candidature.

que nous avons dit de notre carême électoral n'empêche pas que les bals masqués ne suivent leur train ordinaire. A la Renaissance, jeudi dernier, il y avait bal de la Mode. Cette danse était représentée en cire, et son costume, composé de vingt objets divers, fut divisé en vingt lots que les dames gagnèrent à un jeu d'adresse: — il s'agissait de lancer une bague et de la faire entrer dans une pointe de fer. On prétend que Mme Rachel a gagné à ce jeu le plus beau lot: la robe de la Mode, garnie de superbe dentelle. Nous en félicitons M. Rachel père.

Mais les bals si brillants et si fréquents de la Renaissance ne sont pas le seul attrait par lequel ce théâtre se renouvelle et se rejeuise, pour ainsi dire, chaque jour, pour son public curieux, élégant et essentiellement artiste. Les nouveautés dramatiques s'y succèdent sans relâche et y croissent leurs succès. La plus prochaine et sans contredit, la plus attrayante sera la tragédie bourgeoise que M. de Balzac vient d'y lire sous le titre de *L'Ecole des Ménages*. Il n'y a pas de femme de 40 ans qui ne cauteille le réussissement de cette pièce et qui au jour critique de la première représentation, ne vienne prêter son assistance au romancier cher qui lui a causé tant d'émotions délicieuses.

Le même M. de Balzac, qui veut déboucher dans la carrière dramatique par toutes les voies, a obtenu lecture au Théâtre-Français pour les *Marcadets*, comédie en cinq actes. On parle encore très avantageusement, dans le monde littéraire, des *Norvégiens*, drame en cinq actes, destiné à la même scène, et qui termine en ce moment M. Félix Pyat, l'auteur d'*Ango* et d'*Une Révolution d'autrefois*.

PIERRE DURAND.

Modes.

Dans ce moment où l'on ne s'occupe que de bals et de soirées, il nous sera difficile d'indiquer les étoffes et les toilettes qui se portent habituellement.

La candidature de M. Lherbette, à Soissons, est particulièrement en butte aux attaques et aux calomnies du pouvoir. Les journaux subventionnés et les agents électoraux du ministère s'appliquent à le représenter comme un ennemi du gouvernement, comme un homme dont les opinions doivent conduire à l'anarchie. Le journal ministériel de l'Aisne, interprétant faussement quelques paroles de M. Lherbette, dans une réunion préparatoire dont nous avons déjà parlé, affirme que cet ancien député voudrait des ministres tenant leur mandat, non de la couronne, mais de la majorité parlementaire; qu'il voudrait réduire la royauté à une nullité absolue. Pourquoi M. Lherbette, ajoute l'écrivain subventionné, ne dit-il pas tout de suite qu'il voudrait ériger la France en république.

M. Lherbette est un des membres les plus éminents, les plus intègres et les plus fermes dans leurs principes de l'opposition constitutionnelle. Il ne s'est jamais écarter, dans ses plus énergiques attaques contre tous les abus, des conditions de ses principes. En 1834, lors des fatales journées d'avril, on le vit des premiers faire le service comme garde national, et il marqua tout le temps avec sa compagnie contre l'émeute qui menaçait le gouvernement de juillet. Tous les journaux de Paris constatèrent alors son zèle et son dévouement. M. Lherbette est encore aujourd'hui aussi fermement attaché à la monarchie constitutionnelle. Ce qu'il veut, ce sont des ministres *parlementaires*, c'est-à-dire des ministres qui aient été désignés au choix de la couronne par la majorité de la chambre des députés, et qui trouvent dans le conseil de cette majorité assez de force pour représenter réellement dans les conseils du roi l'opinion de la chambre et celle du pays. Il n'a pas dit autre chose devant les électeurs.

Des membres du conseil d'escompte de la banque de France vont chez tous les électeurs qui ont des comptes courans à la Banque, et les menacent de faire fermer leur compte, en faisant refuser leurs effets à l'escompte, s'ils ne votent pas pour le candidat ministériel. Plusieurs électeurs du huitième arrondissement sont venus nous signaler cette manœuvre dirigée chez eux contre l'élection de M. Bethmont. Nous l'avons crite conduite à l'appréciation impartiale et éclairée des électeurs de Paris. Voilà comme le 15 avril entend les encouragements à accorder au commerce.

Il faut s'attendre à ce que la veille et le jour même des élections, les calomnies, les diffamations, les bruits mensongers ne seront pas épargnés. Il est impossible que, dans ce cas, le bon sens des électeurs ne fasse pas justice de ces attaques tardives et déloyales, qui n'auraient lieu au dernier moment que pour que la défense fut alors impossible ou du moins incomplète.

Nous ne pouvons mieux faire que d'adresser aux électeurs cet avertissement, que nous trouvons dans les feuilles subventionnées.

(*Messager*.)

Les agents électoraux de M. Martin (du Nord) à Abbeville lui ont expédié une étafette pour lui demander une ordonnance royale accordant un entrépôt réel pour cette ville: c'est le seul moyen, lui mandent-ils, d'assurer sa candidature, qui est désespérée.

La Presse annonce que la coalition porte M. de Villèle dans trois collèges. C'est un insigne mensonge dont on devine facilement le but. Non-seulement la coalition ne porte nulle part l'ancien ministre de la restauration, mais M. de Villèle a déclaré et tous les journaux ont répété qu'il n'accepterait aucune candidature.

Voici le tableau des candidats de l'opposition et des candidats ministériels qui se portent dans les 14 arrondissements de la Seine. La lettre N désigne les candidats nouveaux. La lettre S désigne les députés nommés par les électeurs de Paris aux précédentes élections. Les chiffres qui accompagnent les noms de plusieurs candidats sont ceux des voix qu'ils obtiennent dans les dernières luttes électorales. Il va sans dire que les députés sortants, portés par l'opposition, font partie des 213, tandis que ceux portés par le ministère appartiennent aux 221.

	OPPOSITION.	MINTISTERIELS.

<tbl_r cells="3" ix="3" maxcspan="1" maxrspan="1" usedcols="

taire ; Kautzmann, propriétaire ; Pinel, docteur-médecin ; Vincent, négociant.

DEUXIÈME SECTION (rue de l'Arcade). — Président : M. Corcelle, ancien député. — Scrutateurs : MM. le général comte Clerc, Burat, avocat ; Charpentier, architecte ; Choisnard, propriétaire.

TROISIÈME SECTION (rue Neuve-de-Luxembourg). — Président : M. Nitot, propriétaire. — Scrutateurs : MM. de la Berge, docteur en médecine ; Erhard, capitaine d'artillerie ; Farina, propriétaire ; Foissac, docteur en médecine.

Deuxième arrondissement.

1^e SECTION (à la mairie). — Président : M. Berger, maire du deuxième arrondissement, ancien député. — Scrutateurs : MM. Joseph Périer, banquier, ancien député ; Talabot, lieutenant-colonel de la 2^e légion ; Laguerre, membre de l'académie de médecine ; Lupin fils, propriétaire.

DEUXIÈME SECTION (rue Coquenard, 5). — Président : M. Duméril, membre de l'Institut. — Scrutateurs : MM. Lassabathie, propriétaire, ancien chef du 2^e bataillon de la 2^e légion de la garde nationale ; Garnot, banquier ; Bordon, fabricant de cachemires ; Tessier (Alexandre), architecte.

TROISIÈME SECTION (rue Vivienne, 2). — Président : M. Berthoin, négociant, ancien adjoint au maire du deuxième arrondissement. — Scrutateurs : MM. Boisgros, docteur en médecine ; Charles, horloger ; Bauer, avocat à la cour royale ; Boutet, bijoutier.

QUATRIÈME SECTION (rue Richelieu, 115). — Président : M. Thayer, propriétaire, membre du conseil municipal. — Scrutateurs : MM. Lebeuf, ancien magistrat ; Guibourt, professeur à l'école de pharmacie ; Popelin, fabricant de nouveautés ; Farina, propriétaire.

CINQUIÈME SECTION (Bourse, salle des Faillites). — Président : M. Nicod, ancien député, avocat à la cour de cassation. — Scrutateurs : MM. Lamy, avocat à la cour royale de Paris ; Antoine Dupont, ancien négociant ; Voisin, négociant manufacturier ; Thomas, notaire.

Troisième arrondissement.

PREMIÈRE SECTION (à la mairie, aux Petits-Pères). — Président : M. Ducoops, notaire honoraire. — Scrutateurs : MM. Frédéric-Hébert, négociant ; Paroissien, id. ; Lachurié, id. ; Declé, id.

DEUXIÈME SECTION (passage Vivienne). — Président : M. Pinguet, négociant. — Scrutateurs : MM. Deneirousse, négociant ; Lemaignen, id. ; Davril, id. ; Lambert-Blanchard.

TROISIÈME SECTION (rue de Paradis-Poissonnière, 20). — Président : M. Legentil. — Scrutateurs : MM. Boutron-Charlard, Desmarest père ; Chevruère père ; Nau, négociant.

MM. les électeurs sont invités à se déclarer d'un écrit anonyme dirigé contre l'élection de M. Legentil, que l'on sait être à l'impression et qui a été fabriqué chez des banquiers électeurs ministériels que nous nommerions au besoin.

Neuvième arrondissement.

PREMIÈRE SECTION (Hôtel-de-Ville, salle du Trône). — Président : M. Gallo. — Scrutateurs : MM. Davoust fils, Dariès, Dalbigne, Malard.

DEUXIÈME SECTION (Hôtel-de-Ville, salle du Conseil-Général). — Président : M. Lanquetin. — Scrutateurs : MM. Delatour, Bresson, Mansard, Vieville.

Réunion préparatoire des électeurs du dixième arrondissement.

Les électeurs du 10^e arrondissement se sont réunis hier dans le grand amphithéâtre de l'école de médecine. Les deux candidats en présence étaient MM. Adrien Lamy et Laurent de Jussieu. Le bureau avait été composé d'amis des deux candidats.

A huit heures moins un quart nous comptions environ 1,200 électeurs présents. Les membres du bureau prennent place.

La parole est donnée à M. de Jussieu.

M. de Jussieu commence par déclarer que s'il était un homme nouveau il y a seize mois, lorsqu'il fut appelé pour la première fois à la chambre, il n'est plus un homme nouveau aujourd'hui. Il a fait ses preuves dans la discussion de la dernière adresse, et dans les débats préliminaires de cette adresse au sein d'une commission où il se trouvait lui, troisième, contre six adversaires dont trois anciens ministres. Le candidat présente ici quelques développements sur l'adresse de la majorité de la commission, et il caractérise cette adresse comme une hostilité manifeste contre la royauté elle-même. À ce moment des rumeurs et des sifflets interrompent M. de Jussieu. Lorsque le calme est rétabli, le candidat continue et il fait un grand éloge de la politique des 221. Étant un des 221, dit-il, j'ai une position qui est franche et nette ; j'aurais besoin d'en dire plus long si je m'annonçais comme un des 213, car on me dirait : Vous êtes-vous de 213 ? ou alors vous, quel est votre drapeau, quelle est votre couleur ? car parmi les 213 nous voyons le rouge de toutes les nuances, le blanc plus ou moins pur, le tricolore plus ou moins altéré ; ou pourrait me dire : Etes-vous de la gauche ou de la droite ? êtes-vous de ceux qui, ne songeant qu'à renverser, ont tenté une main à la république, une autre main à la restauration. (Un sifflet permanent interrompt ici le candidat.)

UNE VOIX. M. le président, mettez donc le sifflet à la porte ! (On rit.)

M. de Jussieu se défend d'être un des affiliés du ministère et proteste contre l'expression de service, qu'il assure avoir été adressée à ses amis ; puis il engage dans la justification du cabinet du 13 avril, tant sur la politique extérieure que sur la politique intérieure. Du reste, le candidat n'accepte point pour son parti la dénomination de parti ministériel : il réclame pour ce parti les titres de gouvernemental et de conservateur.

UN ÉLECTEUR. Je demande à M. de Jussieu ce qu'il fera, élu député ; s'il vient un ministère centre gauche, M. de Jussieu combattrait-il ce ministère ?

M. de Jussieu. Il faut savoir d'abord ce que sera ce ministère. Je soutiendrai, quels que soient les hommes qui seront au ministère, les principes que je viens de développer, et je combattrai, à mes risques et périls, tout ce qui y sera contraire.

M. VILLEMAIN (électeur). Il faut savoir, dirai-je à mon tour, quels sont les principes que M. de Jussieu a exposés. Il a approuvé l'abandon d'Ancône et quelques autres abandons à peu près semblables. Mais, Dieu merci ! il n'y a pas tous les jours à abandonner une ville comme Ancône ; ainsi la condescendance

de M. de Jussieu est épousée entièrement. Je vois que M. de Jussieu a approuvé des abandons, des sacrifices plus ou moins nécessaires qu'on a fait de la dignité nationale. Cela est un bon procédé de M. de Jussieu envers le 15 avril, mais ce n'est pas l'exposition d'un ensemble de principes. (Marques d'adhésion.) Je le répète, l'assemblage donné à des actes accomplis et malheureusement irrévolables n'est point un engagement, un programme pour l'avenir. Ce n'est pas vous, messieurs, qui vous palerez d'expressions plus ou moins égantes ; il ne vous suffira pas que l'on vous dise : Je voterai pour mes principes, quels que soient les ministres. (Murmures sur quelques bancs.)

M. DE JUSSIEU. Je sollicite instamment l'assemblée d'écouter M. Villemain.

M. VILLEMAIN. J'espère obtenir par moi-même le silence ; je n'ai pas besoin que vous le réclamiez pour moi. Je le répète, messieurs, il faudrait que le candidat nous fit clairement comprendre quels sont ses principes. Il ne l'a pas fait, car il n'a rien dit sur la question la plus importante, sur la question parlementaire.

Si le candidat a raison je lui prépare un avantage en facilitant les développements de sa réponse, en spécifiant les points sur lesquels il doit éclairer l'assemblée. Etranger aux luttes qui se passent dans l'enceinte d'ouest M. de Jussieu et où il veut rentrer, je suis guidé ici par le sentiment de la vérité du gouvernement représentatif : c'est sur le terrain que l'appelle M. de Jussieu. Je l'interroge sur la question spécialement, carrement, de l'organisation du pouvoir dans la chambre des députés ; je l'interroge sur la question de l'action ministérielle.

M. DE JUSSIEU. On me pose une question sur le pouvoir parlementaire. Je pourrais demander ce que c'est que parlementaire et si c'est la même chose que constitutionnel. Mais en tous cas je soutiens que le cabinet est parlementaire et constitutionnel. Il est l'un et l'autre, puisqu'il a su conquérir et qu'il a gardé la majorité. On m'a reproché d'avoir approuvé l'abandon d'Ancône (Rumeurs), une place où ne pouvait pas même flotter le drapeau tricolore. Le plus grand mal, à mon avis, qu'ait prononcé la discussion sur Ancône, c'est la nécessité où a été le cabinet de produire la convention conclue avec le saint-siège, car cette convention a pu être mal interprétée. On a pu y voir une blessure faite à l'amour-propre national.

M. VILLEMAIN. L'honorable candidat ne m'a point répondu. Il a dit que le cabinet avait eu la majorité ; c'est vrai, le ministère a eu la majorité, mais il a fait une chose bien grave, il a fait deux dissolutions en dix-huit mois. Oui, c'est parce que le cabinet n'avait pas une origine parlementaire qu'il a été obligé de briser deux fois le parlement. C'est parce qu'il n'était point parlementaire qu'il s'est débarrassé deux fois de la chambre. M'entendez-vous ? (Vives acclamations.)

M. DE JUSSIEU. Messieurs, je comprends très bien la constitution de mon pays ; mais, je l'avoue, je ne comprends pas une certaine métaphysique qui a introduit dans les chambres, et qui vient de se faire jour ici. Le roi choit ses ministres ; le parlement peut refuser les subsides, mais il n'a pas le droit de déclarer le cabinet anti-parlementaire. (Rumeurs diverses.)

VOIX CONFUSES. Non ! non ! Si ! si !

UN ÉLECTEUR. M. de Jussieu a qualifié la coalition d'anti-parlementaire. Comment qualifiait-il la réunion qui a eu lieu chez le général Jacqueminot ?

M. DE JUSSIEU. On me demande de déclarer comment je qualifie la réunion des 221...

UNE VOIX. Enfin la réunion Jacqueminot. (On rit.)

M. DE JUSSIEU. Je réponds que l'épithète d'anti-parlementaire, que je ne comprends pas d'autre très bien, je l'ai dressée à la coalition (On rit), et je ne m'en dedis pas. Mais je donne le nom de conservateurs à la réunion qui a vraiment le bien du pays.

M. TURC, électeur. Un mot à M. de Jussieu. Je suppose un ministère profondément antipathique à la nation, un ministère autre que celui-ci ; je suppose en même temps un roi qui par amour pour ce ministère...

M. LE PRÉSIDENT. Je vous engeige à ne pas prononcer le nom du roi.

M. TURC. Je suppose que le chef du gouvernement s'obstine à garder ce ministère soit par affection pour les personnes, soit par entêtement pour sa prétérive, je demande à M. de Jussieu si la chambre ferait un acte inconstitutionnel en disant : Vos ministres n'ont pas notre confiance, ils n'auront pas notre argent. Je de sante si c'est là une chose blâmable, ou si ce n'est pas tout honnêtement traiter des affaires du pays ; je demande si nous sommes obligés à des actes d'adulation envers le cabinet. (Approbation marquée.)

M. DE JUSSIEU. J'ai déjà répondu en disant que le parlement n'avait pas le droit de dire à la royauté que ses ministres ne courraient pas la royauté.

M. ADRIEN LAMY monte à la tribune au bruit des acclamations d'une grande partie de l'assemblée. Messieurs, dit-il, j'aurais voté avec les 213 qui ont demandé la politique du ministère actuel, et je ne crois pas que là je vous eusse exposé à la guerre, alors que nous savons que tous les côtés de la chambre veulent l'exécution des traités. De quoi pourrait donc s'occuper une chambre, si elle n'avait pas le droit de donner son avis sur la conduite des ministres qui ont signé les traités ?

Je n'ai pas à m'occuper de la coalition. La sincérité du gouvernement représentatif est un vœu que j'exprime il y a quinze mois, bien avant que la coalition soit formée. Je serai toujours du parti de ma conscience. Ma profession de foi, qui a été mise sous vos yeux, se résume à ceci : Maintien de nos institutions monarchiques, réalité du gouvernement représentatif, dignité du nom français. Je veux la charme avec la royauté de juillet, avec la dynastie de juillet, mais je veux la royauté avec toutes les conditions qui s'y rattachent. Je veux un ministère séraphique, un ministère dégagé de toute influence extérieure et qui prenne son point d'appui sur la chambre comme la chambre sur la nation. On nous accuse d'attirer à la prérogative royale. Non, messieurs, m'it nous voulons que la prérogative parlementaire subsiste à côté de la prérogative royale. On nous accuse d'affaiblir le pouvoir ; c'est une erreur. Le trône de juillet a sa force dans nos institutions parlementaires ; défendre ces institutions, c'est défendre le trône.

Si je suis envoyé par vous à la chambre, je voterai dans le sens du progrès. Il faut empêcher nos adversaires de courir vers une catastrophe et de nous y entraîner nous-mêmes avec eux.

UNE VOIX. Vous avez dit que vous siégeriez au centre gauche ?

M. LAMY. Non, à gauche. Je n'engage pas mon indépendance, j'appuierai tout ministère qui agira dans le sens des vrais intérêts du pays ; et si, en agissant dans le sens de ces intérêts, il rentre dans la politique de Casimir Périer, ce ne sera certes pas un motif pour moi de m'éloigner de lui.

M. DELCAMBRE, électeur. Je crois avoir compris que M. Lamy trouvait la coalition une combinaison toute simple et toute naturelle. Je lui demanderai comment il pourra nous expliquer que le centre gauche et la gauche dynastique agissent constitutionnellement en marchant de concert avec M. Berryer, qui dit ouvertement que son but est le renversement de la dynastie actuelle.

M. LAMY. La question qui m'est faite suppose que moi je me coalise avec l'extrême droite. Eh bien ! je réponds que je ne me coalise avec personne. Je vote selon ma conscience ; mais je ne suis empêtré que d'autres votes, par des motifs qu'il ne m'appartient pas d'apprécier, ressemblent aux miens. (Applaudissements.)

La séance est ouverte à deux heures.

On a pris les précautions les plus fortes contre toute espèce de trouble.

Après quelques explications au sujet des pétitions pour et contre le morcellement, la parole est donnée à M. Dolez, rapporteur.

La section centrale, dit M. Dolez, s'est prononcée contre la question de constitutionnalité. Pouvoir faire autrement ? Non. Et déjà en 1831 la chambre a accepté le même traité qui nous est soumis aujourd'hui.

Quant à la question de fond, est-il possible de lutter contre les cinq puissances ? Non. Une résistance ouverte est impossible. Une résistance passive ne le serait pas moins et prolongerait indéniablement les souffrances de la Belgique.

Si par des sacrifices même au dessus des forces actuelles de la Belgique on pouvait conserver l'espoir d'arriver à un résultat, s'il était permis aux Belges de vider le débat avec la Hollande, il n'y aurait pas à hésiter, il faudrait recourir aux armes. Mais ici c'est l'Europe entière que l'on aurait à combattre.

Peut-il y avoir honte quand on cède à la force ? Or, ici le monde sait, l'histoire dira que si nous nous soumettons nous ne le faisons point volontairement : c'est la nécessité, c'est la violence qui nous contraint.

La section centrale n'a pas pensé qu'il y eût quelque chose à attendre d'un changement de système en France.

La Belgique compte en France, il est vrai, de nombreux amis, mais ces amis n'aspirent qu'à la réunion à la France. C'est là une destinée que ne doivent point rechercher ceux d'entre les Belges qui tiennent à leur nationalité ! Ne comptons donc pas sur la France.

Le rapporteur conclut en annonçant que six voix se sont déclarées pour le projet. Une seule (celle de M. de Mérode) s'est prononcée contre.

Cependant la section a pensé qu'une modification au projet de loi sera nécessaire ; elle consiste à plus vivement appuyer que ne l'a fait le gouvernement sur les essais de négociations que l'on pourrait faire encore afin d'obtenir quelques modifications favorables à la Belgique.

Le rapport sera imprimé et distribué. La discussion commencera lundi.

Le président allait lever la séance lorsque M. Gendebien a demandé au ministre des affaires étrangères de déposer sur le bureau toutes les pièces relatives aux négociations. Que ce traité, a dit l'honorable représentant, soit sérieux ou non, qu'on le déclare irrévocable comme d'autres déjà l'ont été, ce qui n'a pas empêché de les révoquer, ou qu'on le considère comme une de ces nécessités qu'il faut passagèrement subir, il importe que la chambre soit complètement édifiée. Elle ne saurait l'être par des assertions ministérielles : il lui faut les pièces diplomatiques, mais toutes les pièces. Le ministre veut-il les communiquer ?

Sur la réponse faite par M. de Theux qu'on a déposé les pièces utiles M. Dumortier s'étonne qu'un ministre des affaires étrangères refuse, dans une question si grave, de communiquer toutes les pièces diplomatiques, sans exception aucune. Il est impossible que la chambre se con-

descende la passe ; manchettes à la duchesse ; souliers vernis, guêtres de satin turc.

Toilette de ville. Robe de reps glacé noisette et brun, col en gaupure de Venise, manchettes pareilles ; chapeau de velours épingle bleu de ciel, à plumes bleues ; châle de velours noir bordé et doublé de bleu ; souliers en velours avec des boutons d'or ; mouchoir brodé.

Négligé du soir. Robe en velours violet, fichus décolletés en point d'Angleterre, bonnet de point d'Angleterre, éventail, mouchoir brodé et garni, souliers de satin noir.

Toilette du soir. Robe en satin bleu de ciel garni d'un haut volant de blonde, au-dessus du volant une rangée de grosses perles ; les manches courtes et plates, ornées de sabots de blonde et de trois rangs de torsades en satin et perles ; corsage plat avec une haute mantille en blonde, retenue au milieu de la poitrine et sur les épaules par des agrafes en perles formant glands ; coiffure à la Diane de Poitiers, en velours bleu bordé d'un filet de perles ; les cheveux en Berthe et tourdés de perles, un collier de perles et une croix de diamants, bracelets, perles et turquoises, éventail, mouchoir brodé en application avec une haute dentelle, souliers de satin blanc.

JULIE DE FAVERNAY.

MODES D'HOMMES.

Les couleurs les plus à la mode pour habits sont le noir, le bleu, le violet-pensée et le bronze-vert. Les collets, qui se font presque tous en velours, sont très bas ; les anglaises sont assez échancrees et forment l'éventail, elles doivent être étroites et légèrement arrondies du bas ; les basques se terminent en pointes coupées carrément ; quelques-unes sont entièrement doublées de satin blanc. Les pantalons habillés sont toujours en casimir noir et collant, ceux de tricot noir ou blanc sont en très petit nombre.

On fait des gilets habillés en casimir blanc avec des lisérés cerise et des boutons de corail ; d'autres sont en velours noir plein ou épingle, avec des boutons de jais.

Les redingotes sont courtes et de même nuance que les habits, avec le collet en velours.

Les cha

tente de quelques notes dont on a bien voulu lui donner lecture. La chambre veut voir par elle-même et non par un ministre en qui elle ne saurait avoir pleine et entière confiance.

M. Desmet et Polénus appuient la proposition de M. Gendebien.

M. de Theux se renferme dans son premier refus.

M. Gendebien ne comprend pas qu'un ministre qui a changé d'opinion en six semaines, c'est-à-dire depuis le 13 novembre, jour de l'ouverture des chambres, jour où l'on a mis dans la bouche du chef de l'armée le mot *courage*, mot qu'un roi ne doit prononcer qu'au moment de tirer l'épée, jusqu'au 19 février, jour où M. de Theux a eu la hardiesse de proposer l'abandon de 400.000 citoyens. M. Gendebien ne comprend pas que ce ministère veuille qu'on s'en rapporte simplement à sa parole. Le ministère avait dit à la chambre, dans le commencement, que la Belgique devait, pour sa part de la dette, huit millions de florins ; il se faisait fort de communiquer aux chambres des documents dont il devait résulter qu'en payant huit millions de florins on ne payait que ce qui était légitimement du. Eh bien ! les plus grands ennemis de la Belgique, les membres de la conférence, ont donné un démenti au gouvernement belge en réduisant la dette de trois millions ; ils ont prouvé que les ministres avaient trompé la chambre. Quelle confiance maintenant peut-on avoir en eux ?

Ce n'est pas assez pour le ministère d'avoir compromis la parole du roi, d'avoir compromis la chambre en lui faisant voter des millions pour une fausse résistance, d'avoir compromis les conseils communaux, provinciaux, toutes les administrations, toutes les dignités, le pays tout entier en le poussant à dire qu'il ne céderait pas, quand on se proposait de le contraindre à céder peu de jours après ; le ministère veut maintenant prendre la chambre pour complice de son infâme planodie ! La chambre ne se laissera point jouer encore une fois.

M. de Theux essaie de répondre à l'éloquente improvisation de M. Gendebien. La chambre ne p'ète que peu d'attention à ses rédites.

M. Dumortier ayant dit que les déclarations de M. de Theux n'avaient pour lui aucune valeur, M. de Theux s'est levé et a répondu que les déclarations dans sa bouche étaient aussi respectables que dans celle de M. Dumortier. Un tumulte effroyable a éclaté dans la chambre. M. Gendebien s'estcrié : « On nous assassine, et nous n'aurions pas le droit de nous plaindre ! » C'est à gran'peine que M. Raikem a pu rétablir le silence, après avoir rappelé à l'ordre M. Dumortier, qui a déclaré ne rétracter aucune de ses paroles.

Au départ du courrier M. l'abbé de Foëte était à la tribune et parlait dans le sens de MM. Gendebien et Dumortier.

Bulletin de l'étranger.

Le prétendant a ordonné les précautions les plus minutieuses pour empêcher les communications qui pourraient éclairer les événements tragiques d'Estella, mais tout ce qu'on peut faire n'empêchera pas qu'on ne sache que le parti carliste est partagé en deux camps qui cherchent à se détruire, préférant la satisfaction de leurs haines personnelles à l'intérêt général de leur cause.

Voici ce que nous avons trouvé de plus saillant dans les journaux et les correspondances de la frontière :

Quelques personnes d'ordinaire bien instruites continuent à affirmer que dans la conférence qui a eu lieu le 13 en présence de don Carlos, entre Maroto, Valde-pina et le père Cyriole, les mesures terribles appliquées aux cinq généraux fusillés avaient été approuvées par le prétendant ; mais, après l'exécution, Teijeiro et le père Larraga ont tellement insisté sur les conséquences funestes de cette mesure qu'ils lui ont arraché sa signature pour la proclamation, par laquelle Maroto est déclaré traître.

Le bulletin des provinces basques n'est pas arrivé hier ; la correspondance carliste a également manqué, et les proclamations ne sont parvenues à Bayonne que par les communications habituelles entre les deux frontières. Celle de don Carlos a été affichée dans tout le Béarn, et lue aux troupes des lignes de la frontière, de Lesaca et d'Andoain.

On dit qu'une rigoureuse surveillance est exercée sur la frontière pour empêcher le passage de toute dépêche qui pourrait jeter du jour sur ces événements. Toutefois on écrit de Béhobia que le plus grand désordre règne parmi les troupes carlistes cantonnées sur les lignes d'Andoain à Tolosa : les soldats prennent parti pour ou contre Maroto. Ils paraissent fort animés contre le parti castillan.

On disait le 23 à Tolosa que Maroto, à la tête de sept bataillons et quatre escadrons, était arrivé à Beteln, à trois lieues de cette ville. Tolosa était en proie à une vive agitation, et les habitants, stimulés par la proclamation de don Carlos, se levaient en masse pour sa défense.

On dit que Maroto a confié le commandement général de Navarre au brigadier Th. Tarragual, qui a pour second le brigadier Ortigoza, commandant de la cavalerie navarraise.

Trois officiers appartenant à l'état-major de Maroto ont, dit-on, été massacrés par les troupes dévouées au prétendant.

Les journaux de Bayonne annoncent positivement l'arrestation à Urdach de M. Barès, aide-de-camp de Maroto, qui l'avait envoyé toucher en France une somme de 40.000 fr. Le *Phare* dit que Maroto a fait grâce de la vie au colonel Ubago. Plusieurs prêtres et quelques militaires d'un haut rang ont pris la fuite.

Comme tout annonce que Maroto est disposé à résister à don Carlos, on regrette sur la frontière la dispersion de la troupe de Munagorri, qui aurait pu servir de point de ralliement à un parti politique.

Espartero est toujours immobile dans ses positions.

ANGLETERRE. — Le *Sun* et le *Courier* annoncent que lord Ebrington sera nommé vice-roi d'Irlande.

Un correspondant du *Times* prétend que l'honneur de l'Angleterre exige que le commandant de la Crée soit destitué.

J.-J. DUBOCHET et Comp., éditeurs de l'*HISTOIRE DE NAPOLEON*, avec 500 dessins par HORACE VERNET, rue de Seine, 33.

DEUXIÈME ÉDITION DU DON QUICHOTTE ILLUSTRE.

Traduction nouvelle précédée d'une Notice sur la Vie et les Ecrits de Cervantes.

Par LOUIS VIARDOT, avec 800 dessins par TONY JOHANNOT, imprimés dans le texte.

CENT LIVRAISONS À SIX SOUS. — 2 volumes grand in-8° Jésus, 30 fr. — La première livraison est en vente.

839

RUE RICHELIEU, 95. — Compagnie d'assurance paternelle

CONTRE LA

CONSCRIPTION.

GARANTIE PAR LES LIVRETS DE LA CAISSE D'EPARGNE

AU NOM DES ASSURÉS EUX-MÊMES.

ON S'ASSURE A TOUT AGE. — VERSEMENS ANNUELS ET PROGRESSIFS. POUR 750 FRANCS on s'assure avant le tirage.

La compagnie fournit un remplaçant ; elle n'entre en possession d'aucune somme qu'après avoir tenu ses engagements. L'assuré jouit de toutes les garanties attachées à la mutualité.

M. MAILLAND, notaire, rue Saint-Marc-Feydeau, 14. — M. TAMISIER, chevalier de la Légion-d'Honneur, GERANT.

GRAND ETABLISSEMENT A LOUER.

Avec de très vastes écuries, maréchallerie, remises, bureaux, greniers immenses, etc., occupé présentement par l'administration des Gondoles-Parisiennes, situé au Miroménil, 33 et 40, au coin du boulevard des Abattoirs. Pour la location, s'adresser à M. H. Corbineau, 8, rue Royale-St-Honoré.

Suivant délibération, en date de ce jour, la dissolution de la société des Cabriolets-Mylords, sous la raison Milliet et Comp., a été prononcée et la liquidation requise et ordonnée. L'adjudication publique, aux enchères, de l'actif de ladite société aura lieu, le mercredi 6 mars 1839, à une heure de relevée, au Marché-aux-Chevaux, par le ministère de M. Guerreau, commissaire-priseur à Paris.

Paris, le 28 février 1839.

MILLIET et COMPAGNIE.

CHAMBRE DES COMMUNES. — *Séance du 27 février.* — M. Villiers annonce que le 12 mars il invitera la chambre à se former en comité pour prendre en considération l'acte sur l'importation du blé étranger.

Lord John Russell espère présenter devant Pâques le bill pour le gouvernement à venir du Canada.

M. O'Connell. — L'insurrection a été étouffée au Canada et cependant l'effusion du sang continue. Je désire que l'honorable sous-secrétaire d'Etat des colonies, voulût bien dire si l'on a adopté quelques mesures pour arrêter le cours des exécutions sanguinaires.

M. Labouchère. — Les expressions employées par l'honorable membre sont évidemment exagérées : 16 individus seulement ont été exécutés dans le Haut-Canada et 17 dans le Bas-Canada. Tois avaient été condamnés pour les crimes les plus atroces. Le gouvernement n'a aucun reproche à adresser à sir John Colborne, qui n'a pas cessé de concilier des sentiments d'humanité avec l'accomplissement de devoirs rigoureux.

M. O'Connell. — Ce qui vient d'être dit prouve qu'il n'y a déjà eu que trop de sang versé. Trente-trois individus ont subi la peine capitale, et l'on a l'air de croire que ce n'est pas une suffisante effusion de sang. Les relevés officiels se sont chargés eux-mêmes de justifier les expressions dont je m'étais servi. (Voix nombreuses : Ecoutez !)

La séance continue.

AMÉRIQUE DU SUD. — Une nouvelle lettre de Lima, du 15 novembre, ajoute à ce que nous avons déjà dit sur la retraite de l'expédition chilienne, que les Chiliens, ayant embarqué leur infanterie à Arica, ont laissé à terre leur cavalerie, qui a été obligée de prendre la route des Cordillères pour éviter les sables de la côte. Il y a toute probabilité, dit la lettre, que cette partie de l'armée chilienne sera forcée capituler, ou bien sera complètement détruite par le général Santa-Cruz.

Nouvelles diverses.

Le *Moniteur* du 1^{er} mars publie le tableau du prix moyen de l'hexalotile de froment pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation de grains et farines. Il en résulte que le prix est fixé pour la 1^{re} classe à 24 09 ; pour la 2^e à 21 34, et à 24 03 ; pour la 3^e à 28 29, à 22 57, et à 21 69 ; pour la 4^e à 21 72, et à 21 25.

Hier soir, vers six heures, un individu s'est présenté au château des Tuilleries, en disant qu'il avait absolument besoin de parler à S. M. pour lui communiquer un projet très important. Le langage de cet homme n'a pas tardé à faire reconnaître qu'il était atteint d'aliénation mentale. Il a été conduit chez le commissaire de police du quartier des Tuilleries,

M. Emile de Girardin actionnait, aujourd'hui, devant la 6^e chambre correctionnelle de la Seine MM. Dutacq, Delaroche, de Fontenay et Herbaud, gérant du *Siège*, du *National*, de l'*Europe* et du *Nouvel Instr.*, pour refus d'insertion de sa réponse aux lettres publiées par M. Martin (de Strasbourg), sur l'élection de l'ancien député de Bourganeuf. Outre l'insertion il réclamait encore 500 francs de dommage intérêts contre chacun des prévenus. Personne ne se présentait à l'appel de la cause. M. Baner, avoué de M. Girardin, a déclaré se désister à l'égard du *Nouvel Instr* et ne pas s'opposer à une remise à l'égard des autres prévenus. En conséquence le tribunal a prononcé d'office la remise à huitaine.

Le consul de France à Venise, M. de Sacy, fils aîné du savant dont nous regrettons la perte, vient de donner sa démission.

M. Barthe est assez gravement indisposé depuis deux jours, et il ne sort pas de ses appartemens.

Par ordonnance du 20 février, le docteur Lisfranc a été nommé officier de la Légion d'Honneur sur le rapport du ministre de l'Instruction publique. Cette distinction était bien due au savant chirurgien en chef de la Pitié, dont les travaux et l'enseignement ont fait faire de si importants progrès à la science chirurgicale.

Mme George Sand est arrivée le 24 à Marseille, de retour d'un voyage en Espagne, qu'elle avait entrepris pour la santé d'un de ses enfants.

La dame Flora Tristan, femme Chazal, vient de se pourvoir auprès de M. le garde-des-sceaux à l'effet d'être autorisée à quitteret à faire quitter à ses enfans, Ernest et Aline, le nom de Chazal, pour prendre celui de Tristan, père de ladite dame.

On lit dans l'*Américain* de Brest du 25 février :

« La frégate l'*Amazone* et la corvette l'*Aube* appareilleront dès que les vents deviendront favorables, la première pour Toulon, et l'autre pour les Antilles.

La corvette l'*Île-de-France* a fait route avant-hier pour Bourbon, où elle transporte des marins et des soldats.

On pense que le brick le *Griffon* fera route demain pour le Mexique. M. Doret, chef d'état-major de l'amiral Baudin, rejoint son poste à bord de ce bâtiment.

La gabare la *Recherche*, partie de la Martinique le 19 janvier, a mouillé en rade de Brest dans la nuit du 24 au 25 courant. Elle ramène la première section de la 12^e compagnie permanente (environ 100 hommes), provenant de la frégate l'*Heureuse*.

L'anecdote suivante circule dans le monde littéraire : Sur les premiers bruits des projets de M. de Salvandy contre la bibliothèque royale, M. J. Viardot, auteur de *Don Quichotte*, traduit par M. Louis Viardot et illustré de 800 dessins, par M. Tony Johannot, a commencé à paraître à la librairie de MM. J. J. Dubochet et C°, rue de Seine, 33. — Onze mille exemplaires vendus de la première édition n'ont pas épousé la vogue de cette belle publication. Les éditeurs, tout en conservant la disposition élégante de la première, ont introduit dans cette nouvelle édition tous les perfectionnements qui résultent de l'habileté et des progrès des imprimeurs dans le tirage des vignettes et qu'on a déjà remarqués dans la deuxième édition du *6^e Blas*. Un portrait de Cervantes gravé sur acier et une carte géographique des lieux occupés par les personnages seront au nombre des améliorations de cette nouvelle édition.

C'est toujours à M. Vital, passage Vivienne, 13, qu'il faut s'adresser pour acquérir une belle écriture en 25 leçons.

La bonne tenue des fonds se maintient ; malgré le peu d'opérations qui se sont déroulées dans le courant de février, quelques découvertes existaient ; il en résulte de la fermeture sur toutes les valeurs. Les affaires financières préoccupaient moins le public de la bourse que les élections de dimanche ; on pensait généralement que le ministère recevrait dans les collèges de Paris une sévère

réception.

Au comptant le 5 00, ouvert à 110 90, fermé à 111 00.

Le 4 12 00 105 50 cours unique.

Le 3 00 79 10 79 10.

Les Haïtiens sont demandés sur l'annonce que bientôt un paiement serait fait.

En liquidation, le 5 00 ouvre à 110 10, fermé à 111 15.

Fin courant, 111 30 111 35.

En liquidation, le 3 00 78 95 79 10.

Fin courant, 79 20 79 35.

Banque de France, 2602 50 ; de Lille, 1110 ; obli. gations de la ville, 1165 ;

caisse Laffitte, 1015 ; de, 8175 ; Versailles, rive droite, 550 ; Charleroi, 450 ;

Orléans, 440 ; Paris à la mer, 925 ; fer galvanisé, 370 ; Grand Comté, 1650 ; As-

pas, 2400 ; Naples, 93 30 ; emprunt romain, 100 318 ; Beique, 3 010, 69 10 ;

banque belge, 360 ; Haïti, 397 50 ; Espagne, actif, 19 38 ; Piémont, 1070.

À 4 heures et demie, le 3 010 79 30 demande.

BOURSE DU 1^{er} MARS.

La bonne tenue des fonds se maintient ; malgré le peu d'opérations qui se sont déroulées dans le courant de février, quelques découvertes existaient ; il en résulte de la fermeture sur toutes les valeurs. Les affaires financières préoccupaient moins le public de la bourse que les élections de dimanche ; on pensait généralement que le ministère recevrait dans les collèges de Paris une sévère

réception.

Au comptant le 5 00, ouvert à 110 90, fermé à 111 00.

Le 4 12 00 105 50 cours unique.

Le 3 00 79 10 79 10.

Les Haïtiens sont demandés sur l'annonce que bientôt un paiement serait fait.

En liquidation, le 5 00 ouvre à 110 10, fermé à 111 15.